

AVIS DU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL SUITE À SON ASSEMBLÉE DU 3 NOVEMBRE 2017
Le Conseil du patrimoine de Montréal est l'instance consultative de la Ville en matière de patrimoine*

Réaménagement de l'avenue des Canadiens-de-Montréal et de l'intersection des rues Peel et De La Gauchetière

A17-VM-05

Localisation :	Avenue des Canadiens-de-Montréal et rue De La Gauchetière, entre la rue Peel et le boulevard Robert Bourassa Arrondissement de Ville-Marie
Reconnaissance municipale :	Situé en partie dans le site patrimonial cité du Square-Dorchester-et-de-la-Place-du-Canada
Reconnaissance provinciale :	Comprend un immeuble patrimonial classé (gare Windsor)
Reconnaissance fédérale :	Comprend une partie du Lieu historique national du Canada de l'Église-Anglicane-St. George Comprend une gare ferroviaire patrimoniale désignée (gare Windsor)

Le Conseil du patrimoine de Montréal émet un avis à la demande de l'Arrondissement de Ville-Marie, le projet étant situé à l'intérieur des limites d'un site patrimonial cité.

HISTORIQUE ET LOCALISATION

Dès le 18^e siècle, des rues se dessinent à l'extérieur de la ville fortifiée, dont la rue Saint-François de Sales (devenue la rue Peel), d'abord entre les rues Craig (Saint-Antoine) et De La Gauchetière. L'actuelle avenue des Canadiens-de-Montréal apparaît également à cette époque. Une première section de la rue est montrée sur une carte de 1801 et traverse alors des vergers du faubourg Saint-Antoine à partir de la rue de la Montagne¹. La petite rue prendra le nom de rue Saint-Janvier, puis de rue Osborne. Plus à l'est, la Fabrique de la paroisse Notre-Dame acquiert un terrain pour y établir son nouveau cimetière hors de la ville construite.

Les fermes présentes dans le secteur sont loties au cours des années 1840, donnant le coup d'envoi au développement du faubourg Saint-Antoine. Le cimetière Saint-Antoine est fermé en 1854, permettant le prolongement et l'élargissement de la rue Windsor (Peel). Entre 1856 et 1875, sept églises protestantes sont construites dans le secteur : de celles-ci, seule l'église anglicane St. Georges (1869), érigée à l'angle de la rue Osborne et Peel, subsiste. Le terrain de l'ancien cimetière Saint-Antoine est réaménagé en parc public, nommé square Dominion, dont la partie sud (actuelle place du Canada) est complétée en 1876. Le prestige du nouveau square Dominion attire plusieurs entreprises de renom à s'établir à son pourtour.

¹ Louis Charland, *Plan de la ville et cité de Montréal*, 1801 (Bibliothèque et Archives nationales du Québec).

De même, l'implantation de plusieurs gares dans le secteur au cours de la seconde moitié du 19^e siècle oriente de manière importante son développement. En 1889 est mise en service la gare Windsor du Canadien Pacifique (CP) à l'angle sud-ouest des rues Osborne et Windsor. Elle est agrandie en 1900-1906 par l'ajout de l'aile Maxwell, avec son imposante arcade de pierre le long de la rue Osborne. C'est aussi à cette époque que la rue De La Gauchetière est prolongée jusqu'à la rue Windsor (Peel), créant ainsi un îlot construit entre les rues Windsor, Osborne, de la Cathédrale et De La Gauchetière.

En 1964-1967, le Canadien Pacifique fait construire un complexe immobilier en face de sa gare, ce qui amène la démolition de l'ensemble de l'îlot formé par les rues Windsor, Osborne, de la Cathédrale et De La Gauchetière. Nommé place du Canada, il comprend un hôtel de 38 étages, le Château Champlain (aujourd'hui Hôtel Montréal Marriott Château Champlain). Sa construction a impliqué, en plus de la démolition de plusieurs bâtiments, le réaménagement complet de l'intersection des rues Windsor (Peel) et De La Gauchetière. Cette dernière est déviée selon sa configuration actuelle, intégrant en son prolongement la rue Osborne, qui adopte le même nom. Parallèlement, une partie du square Dominion est amputée afin de permettre l'élargissement de la rue Windsor (Peel) et son alignement avec son prolongement au nord du boulevard Dorchester (René-Lévesque)². Par la même occasion, l'ensemble de la rue prend le nom de Peel. À la demande du Canadien Pacifique, la portion sud du square Dominion est renommée place du Canada³.

En 2009, dans le cadre des festivités entourant le centième anniversaire du club de hockey Les Canadiens de Montréal, une partie de la rue De La Gauchetière Ouest, située face au Centre Bell, est changée pour avenue des Canadiens-de-Montréal afin de rendre hommage aux hockeyeurs.

En 2011, la valeur patrimoniale du square Dorchester et de la place du Canada est reconnue par la Ville de Montréal par la constitution d'un site patrimonial cité, qui englobe également un périmètre tout autour de ces espaces publics.

Un programme particulier d'urbanisme (PPU) est développé pour guider la requalification et le réaménagement du secteur du Quartier des gares, dont le projet à l'étude est situé entièrement dans le périmètre. Adopté en décembre 2015, le PPU prévoit la révision de la géométrie de la rue De La Gauchetière et son redressement entre les rues Peel et de la Cathédrale, de façon à élargir les trottoirs et à agrandir la place du Canada⁴. Sur l'avenue des Canadiens-de-Montréal, le PPU prévoit le rabaissement des trottoirs presque au même niveau que la chaussée, entre la rue de la Montagne et la rue Stanley, afin de créer une chaussée partagée. Le CPM, de concert avec le Comité Jacques-Viger, s'était prononcé en 2015 sur ce projet dans le cadre d'un avis du comité mixte et a recommandé notamment un arrimage du PPU avec les secteurs limitrophes et les projets adjacents⁵.

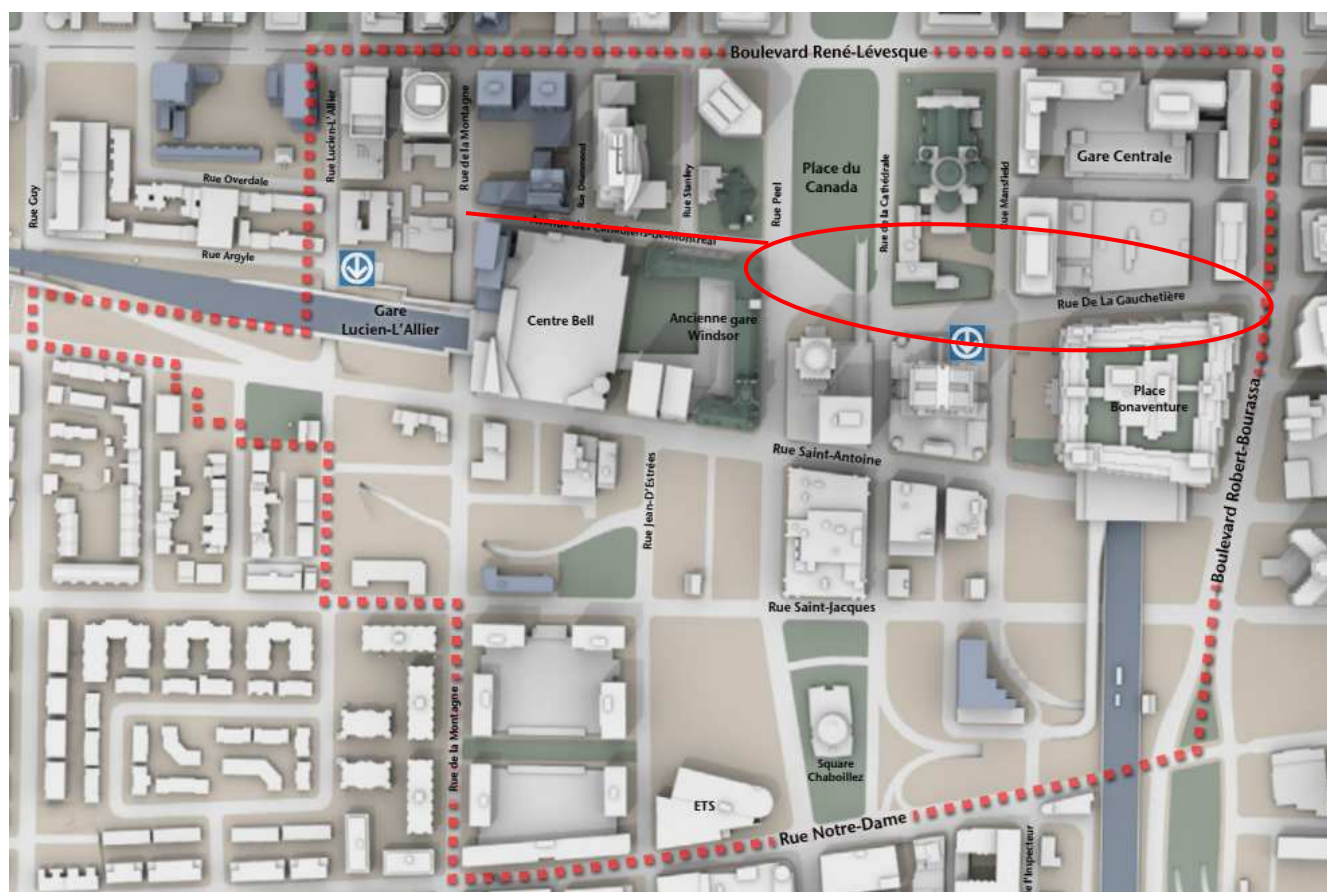
En résumé, le site du projet à l'étude abrite plusieurs bâtiments et places publiques de grande valeur patrimoniale, à la fois historique et moderne, qui méritent une stratégie éclairée de conservation et de mise en valeur.

² *The Gazette*, 15 août 1961, AVM, Dossier de rue, rue Peel, R3312.

³ La portion nord prendra le nom de square Dorchester en 1987.

⁴ Ville de Montréal, *Programme particulier d'urbanisme du Quartier des gares*, 2015, p. 45.

⁵ *Avis du Conseil du patrimoine de Montréal et du Comité Jacques-Viger (comité mixte) suite à son assemblée du 17 avril 2015 sur le Programme particulier d'urbanisme du Quartier des gares*, AC15-VM-01, 11 mai 2015.



Le plan indique le périmètre couvert par le Programme particulier d'urbanisme (PPU) du Quartier des gares. L'avenue des Canadiens-de-Montréal est indiquée par une ligne rouge, tandis que la rue De La Gauchetière, entre la rue Peel et le boulevard Rober-Bourassa, est indiquée par un cercle rouge (Source : Cartes Bing)

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet sera réalisé dans le cadre de la mise en œuvre du Programme particulier d'urbanisme (PPU) du Quartier des gares. Il vise d'une part l'aménagement de surface de l'avenue des Canadiens-de-Montréal selon le concept de rue partagée. Ces interventions sont situées en partie dans le périmètre du site patrimonial du Square-Dorchester-et-de-la-Place-du-Canada. L'objectif est de favoriser la déambulation piétonne en élargissant les trottoirs et en réduisant l'emprise de la chaussée à 5 mètres. Le revêtement de la chaussée sera aménagé selon un concept de « miroir du ciel » en créant un mélange pixélisé de zones claires et de zones sombres. Le débarcadère devant la gare Windsor sera conservé.

D'autre part, le projet propose le réaménagement complet de la rue De La Gauchetière, entre la rue Peel et le boulevard Robert-Bourassa. Il est prévu d'adoucir la courbe de la rue De La Gauchetière et d'aménager un terre-plein au centre de la rue afin de marquer la séparation des voies.

ENJEUX ET ANALYSE

Le Conseil du patrimoine de Montréal a reçu les représentants de la Division du patrimoine du Service de la mise en valeur du territoire (SMVT), de l'Arrondissement de Ville-Marie ainsi que de la firme externe mandatée pour le projet à sa réunion du vendredi 3 novembre 2017. Il remercie les représentants pour leur présentation et pour avoir répondu à ses questions sur certains aspects du projet. Il formule dans les paragraphes suivants ses commentaires et recommandations sur le projet.

Harmonisation et respect des valeurs patrimoniales du site

Le CPM regrette n'avoir reçu que des informations partielles sur le projet. Il note que ce qui lui a été présenté ne correspond pas tout à fait au projet de réaménagement de la rue Peel qui lui a été exposé précédemment par le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT). Bien que les représentants de l'Arrondissement affirment qu'un arrimage a été fait avec les services centraux de la Ville, aucune démonstration n'a été faite au CPM dans les documents ou lors de la présentation. Pour le CPM, il s'agit d'une condition essentielle à la réussite du projet afin qu'il y ait un arrimage avec la place du Canada et que le projet s'intègre au site patrimonial cité du Square-Dorchester-et-de-la-Place-du-Canada et en respecte les valeurs patrimoniales. Il juge également essentiel qu'il y ait un arrimage avec le projet de réaménagement la rue Peel, actuellement en cours.

À ce sujet, dans le règlement sur la constitution du site du patrimoine du Square-Dorchester-et-de-la-Place-du-Canada, les conditions de conservation et de mise en valeur précisent que toute intervention à l'intérieur des limites du site du patrimoine doit assurer la conservation et la mise en valeur de « la géométrie et les emprises actuelles des rues délimitant et traversant le site, sauf pour toute intervention permettant de consolider la figure paysagère du square et l'axe de la rue De La Gauchetière dont le redressement est favorisé ». Considérant cela, le CPM aurait souhaité pouvoir étudier l'intégration du projet en lien avec la place du Canada, située directement aux abords de la rue De La Gauchetière. Or, aucune information concernant l'aménagement actuel de cette place publique, particulièrement de sa partie sud, ne lui a été communiquée. Il n'est donc pas possible de comprendre l'aménagement des trottoirs et de la rue en lien avec les sentiers, les arbres qui y sont présents ou qui y seraient prévus, etc. Également, bien qu'une passerelle surélevée soit présente, elle n'a pas été illustrée et aucune information sur son intégration dans le projet n'a été exposée. Il s'agit pourtant d'une partie très importante du projet, qui relie l'hôtel Marriott à la place du Canada. Le CPM trouve très difficile de donner un avis sur le projet alors qu'il n'a pas les informations nécessaires pour évaluer si le projet s'arrime avec le caractère victorien de la place du Canada.

Enfin, le CPM se demande si l'archéologie a été prise en compte. Il est primordial que cet élément soit intégré dans le projet, considérant la valeur archéologique du sous-sol de la place du Canada, qui abrite l'ancien cimetière Saint-Antoine.

Avenue des Canadiens-de-Montréal

Le CPM voit d'un bon œil le désir d'accorder une place plus importante aux piétons. Cependant, il n'est pas convaincu par le motif de nuage ou de pixel prévu dans le pavage de l'avenue des Canadiens-de-Montréal. Si l'effet recherché sera visible par les occupants des immeubles en hauteur, il ne sera pas perceptible des passants au niveau du sol. Le contraste dans les teintes claires et foncées étant assez marqué, il croit que le motif pourrait être plus atténué. La

réussite du projet repose à son avis sur un certain effet de sobriété. Il importe que cela soit réalisé avec une qualité exemplaire; la qualité du résultat reposant sur la durabilité des matériaux et la qualité de l'exécution.

Courbe de la rue De La Gauchetière

Le CPM comprend les nombreuses contraintes avec lesquelles les concepteurs ont dû composer, la principale étant la présence du débarcadère de l'hôtel Marriott Château Champlain, qui induit une courbe importante dans le tracé de la rue De La Gauchetière. Le mandat du CPM l'amène à commenter le projet relativement au respect des valeurs patrimoniales du lieu. Il ne peut donc à cet effet que réitérer le commentaire qu'il a formulé conjointement avec le Comité Jacques-Viger dans leur avis sur le Programme particulier d'urbanisme du Quartier des gares : « Le comité [mixte] a conscience de la complexité des négociations requises pour permettre le redressement complet de la rue De La Gauchetière. Par ailleurs, il considère que le réaménagement prévu au PPU constitue une amélioration notable par le prolongement vers le sud de la place du Canada. Néanmoins, il regrette que la question du réalignement de la rue De La Gauchetière et de l'élimination ou de la réduction du débarcadère de l'hôtel, qui constitue une opportunité de renouer avec la trame orthogonale du parcellaire traditionnel montréalais, demeurera irrésolue. »⁶. Dans le cadre du présent projet, aucune démonstration n'a été faite que l'Arrondissement a exploré d'autres solutions relativement au redressement complet de la rue De La Gauchetière. Le CPM est convaincu qu'il existe d'autres stratégies d'aménagement qui auraient permis la consolidation de la figure paysagère du site. Le CPM est d'avis que l'aménagement de ce secteur ne devrait pas uniquement être contraint par des besoins privés.

AVIS DU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL

Le Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) comprend que le projet respecte les orientations en matière de voirie. Cependant, le rôle du CPM est d'analyser le projet quant aux éléments patrimoniaux. Il estime que les informations nécessaires à cette analyse ne lui ont pas été présentées. Il ne peut par conséquent évaluer si le projet respecte les valeurs patrimoniales du site patrimonial cité du Square-Dorchester-et-de-la-Place-du-Canada. De plus, il n'est pas convaincu que toutes les orientations, concernant aussi bien les normes de voirie que les enjeux patrimoniaux, ont été étudiées. Il craint qu'une certaine urgence ait pour effet de bâcler le projet. Le CPM émet par conséquent un avis défavorable au projet et souhaite que celui-ci lui soit présenté à nouveau.

Original signé

Peter Jacobs

Le 22 novembre 2017

Il revient aux représentants de l'Arrondissement ou du service responsable du dossier de joindre cet avis au sommaire décisionnel et de le diffuser au requérant et aux consultants externes, le cas échéant.

⁶ *Avis du Conseil du patrimoine de Montréal et du Comité Jacques-Viger (comité mixte) suite à son assemblée du 17 avril 2015 sur le Programme particulier d'urbanisme du Quartier des gares, AC15-VM-01, 11 mai 2015.*